



Observatoire thématique de RESOLIS

Fiche de synthèse sur les productions locales d'énergie

Dans le cadre de son programme « Communes Écocitoyennes », RESOLIS a repéré **21 communes ayant des actions significatives en matière de productions locales d'énergie** ([Lien Observatoire productions locales d'énergie](#)).

Certaines de ces communes visent, certaines dès 2024, d'autres à plus long terme, **l'autonomie énergétique, voire devenir « commune à énergie positive »**. Certaines utilisent une seule technique ; d'autres plusieurs en parallèle.

Les projets et actions sont plus ou moins avancés et décrits, mais ne sont pas le monopole des grandes communes.

Voici les principales techniques utilisées lorsqu'elles sont décrites :

Techniques	Communes repérées	Habitants en 2022
La géothermie	Moulins-sur-Allier (03)	18 938
	Rueil-Malmaison (78)	77 786
	Vélizy-Villacoublay (78)	24 586
La biomasse et les centrales à bois	Moulins-sur-Allier (03)	18 938
	Vitry-le-François (51)	10 348
	La Grigonnais (44)	1 761
	Saint-Lô (50)	18 825
	Langouet (35)	613
	Vire (14)	15 852
	Abbeville (80)	22 634
	Lens (62)	31 499
	Besson (03)	753
	Crozon (29)	7 247
Argentan (61)	13 054	
La cogénération	Moulins-sur-Allier (03)	18 938
Les panneaux photovoltaïques et les centrales photovoltaïques	Isle-sur-la-Sorgue (84)	20 527
	Le Mené (22)	6 396
	Ste Honorine Le Guillaume (61)	317
	Loos-en-Gohelle (62)	7 089
	Lorient (56)	56 997
Argentan (61)	13 054	
Les centrales électriques	Boissy La Rivière (91)	463
Les centrales à partir du gaz de mines	Béthune (62)	24 815
Les éoliennes	Argentan (61)	13 054
Biométhane et méthaniseur	Moulins-sur-Allier (03)	18 938
	Argentan (61)	13 054

La cogénération, c'est quoi ?

L'idée de cogénération repose sur le fait que la production électrique dégage une grande énergie thermique à température moyenne, habituellement dissipée dans l'environnement.

En réponse à une demande thermique (chauffage, eau chaude sanitaire, processus industriel, etc.), elle propose de **valoriser la chaleur du cycle de génération électrique comme source thermique**.